

union fédérale
des syndicats
de l'État

la
cgt

FONCTION PUBLIQUE

CAHIER SPÉCIAL
À L'USAGE DES
MILITANTS SRIAS
version 2021

**GUIDE DE L'ACTION SOCIALE
INTERMINISTÉRIELLE UFSE-CGT**

CAHIER SPÉCIAL N°298-299 FÉVRIER 2021 ISSN: 0762-9044 // CPPAP: 0922-S06197

Destiné à tous les mandaté.e.s UFSE dans les SRIAS, ce guide du militant constitue une base essentielle, un outil d'accompagnement à l'exercice de votre mandat pour ces 3 prochaines années. Conçu dans un langage simple et accessible, il vous permettra :

- *d'appréhender techniquement les aspects et les enjeux de votre mandat,*
- *de poursuivre objectivement et au mieux la politique d'action sociale de la CGT*
- *de travailler à l'adhésion de nos revendications sur le terrain, qu'il s'agisse de syndicalisation ou d'arc unitaire intersyndical.*

Le mot de la Secrétaire Nationale de l'action sociale – UFSE

Mes cher.e.s camarades,

*Les Activités Sociales et Culturelles et donc l'Action Sociale sont **plus que jamais de véritables enjeux** dans la période. **Innover dans nos propositions** d'activités au service des agent.e.s. et pensionné.e.s, **sans clivages** intergénérationnels, tout en étant en phase avec nos orientations politiques.*

C'est le défi qui nous est confié et que nous devons relever aujourd'hui plus que jamais.

En, effet, depuis son origine, la CGT est une organisation internationaliste qui travaille à faire converger les intérêts des salariés dans le monde entier en portant ses valeurs de paix et de fraternité pour le progrès social, la défense des libertés et de la laïcité.

L'état du monde dans lequel nous vivons montre combien cet engagement est aujourd'hui encore plus prégnant au regard des logiques de guerre qui se développent à l'échelle du globe, causant des drames humains.

*La loi de transformation de la fonction publique, vise essentiellement à remettre en cause le statut général des fonctionnaires, à porter **une attaque sans précédent contre la démocratie sociale**, en affaiblissant les champs de compétences des CAP et en éliminant les CHSCT. L'objectif principal du gouvernement est in fine de mettre fin au fonctionnaire citoyen.*

*Que ce soit dans le monde, l'Europe ou en France, les discours de haine et de rejet de tous les maux sur l'Etranger prennent une inquiétante proportion ces derniers temps, le populisme qui mène souvent à la démagogie, laisse de côté le recul et la réflexion, pourtant nécessaires au développement de l'esprit critique. **C'est TOUT l'enjeu de l'émancipation**. C'est ce que nous, mandaté.e.s et/ou élu.e.s, ne devons jamais perdre de vue, car c'est bien la finalité que l'UFSE, et plus globalement la CGT, veut mettre en œuvre pleinement au travers de la participation et/ou la **gestion de l'action sociale interministérielle**.*



Douniazed ZAOUCHÉ
Secrétaire Nationale
à l'action Sociale UFSE

Sans émancipation, pas d'esprit critique !

Sans esprit critique, pas de revendication !

Sans revendication, pas de syndicalisme de conquête !

Bonne lecture et excellente mandature camarades !

Sommaire

<i>Petite Histoire de l'Action Sociale</i>	4
<i>Organisation de l'Action Sociale Interministérielle</i>	5
<i>Dispositifs de l'Action Sociale Interministérielle</i>	7
Revendications	8
<i>Garantir un accès à l'Action Sociale Interministérielle pour tous les agents :</i>	8
<i>Sécuriser les prestations d'Actions Sociales Interministérielles : (budgétaire et fiscal)</i>	9
<i>Garantir la bonne gestion de l'Action Sociale Interministérielle décidée par les OS :</i>	10
<i>Promouvoir au sein de ma SRIAS une Action Sociale Interministérielle en accord avec les valeurs de la CGT :</i>	12
Les outils à votre disposition	13
Revendications (Thème par thème)	16
Annuaire CGT :	20
Glossaire	24
Annexes	25

PETITE HISTOIRE DE L'ACTION SOCIALE

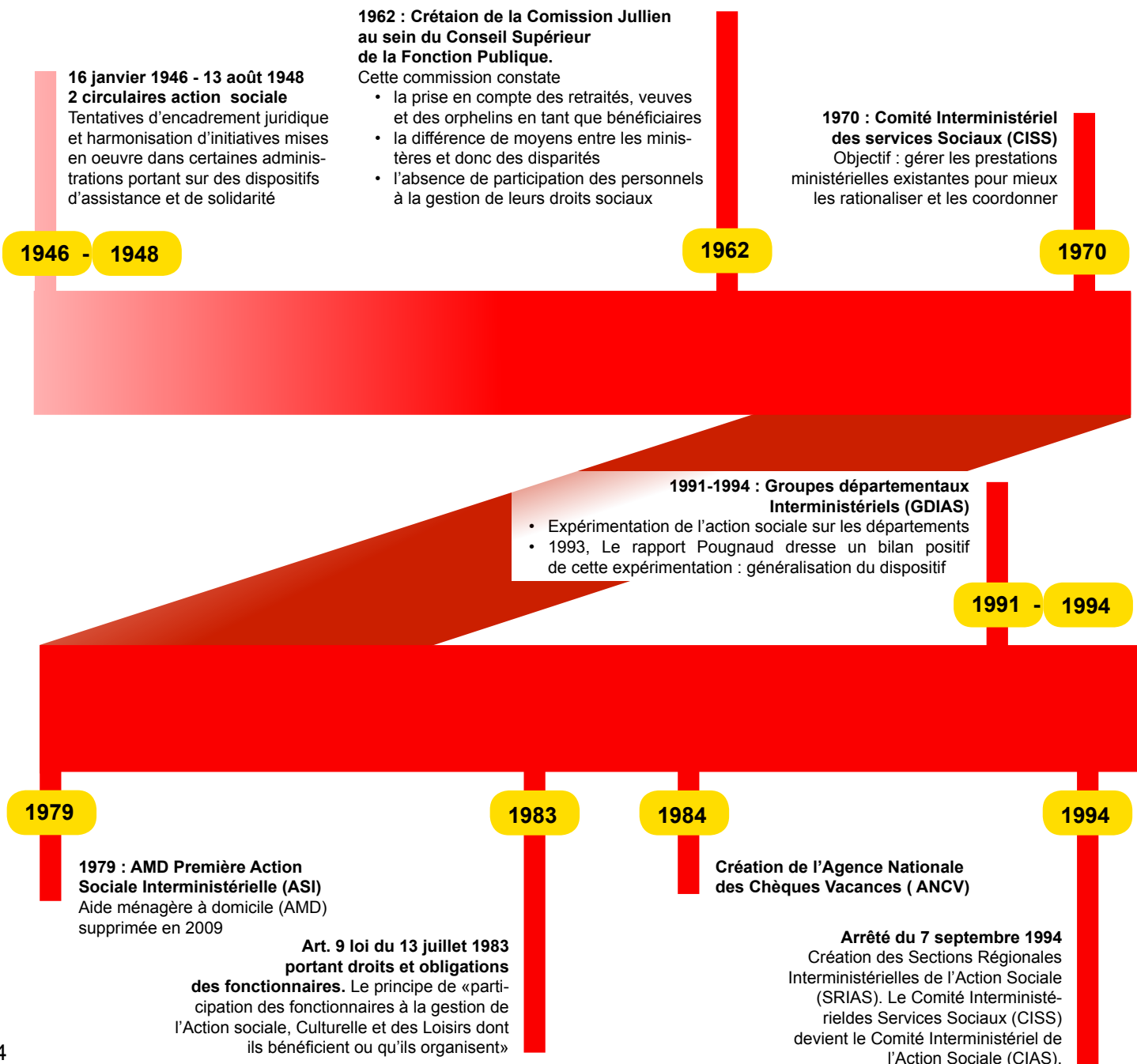
L'action sociale ne doit pas se confondre avec un élément de la rémunération et ne peut pas accompagner socialement des restructurations du service public.

Elle ne doit pas pallier les insuffisances salariales, car elle perdrait son caractère social et pourrait être requalifiée d'avantage en nature, assujettie à l'impôt et aux cotisations sociales.

Elle doit permettre la solidarité et une égalité de traitement entre les agents, actifs et retraités.

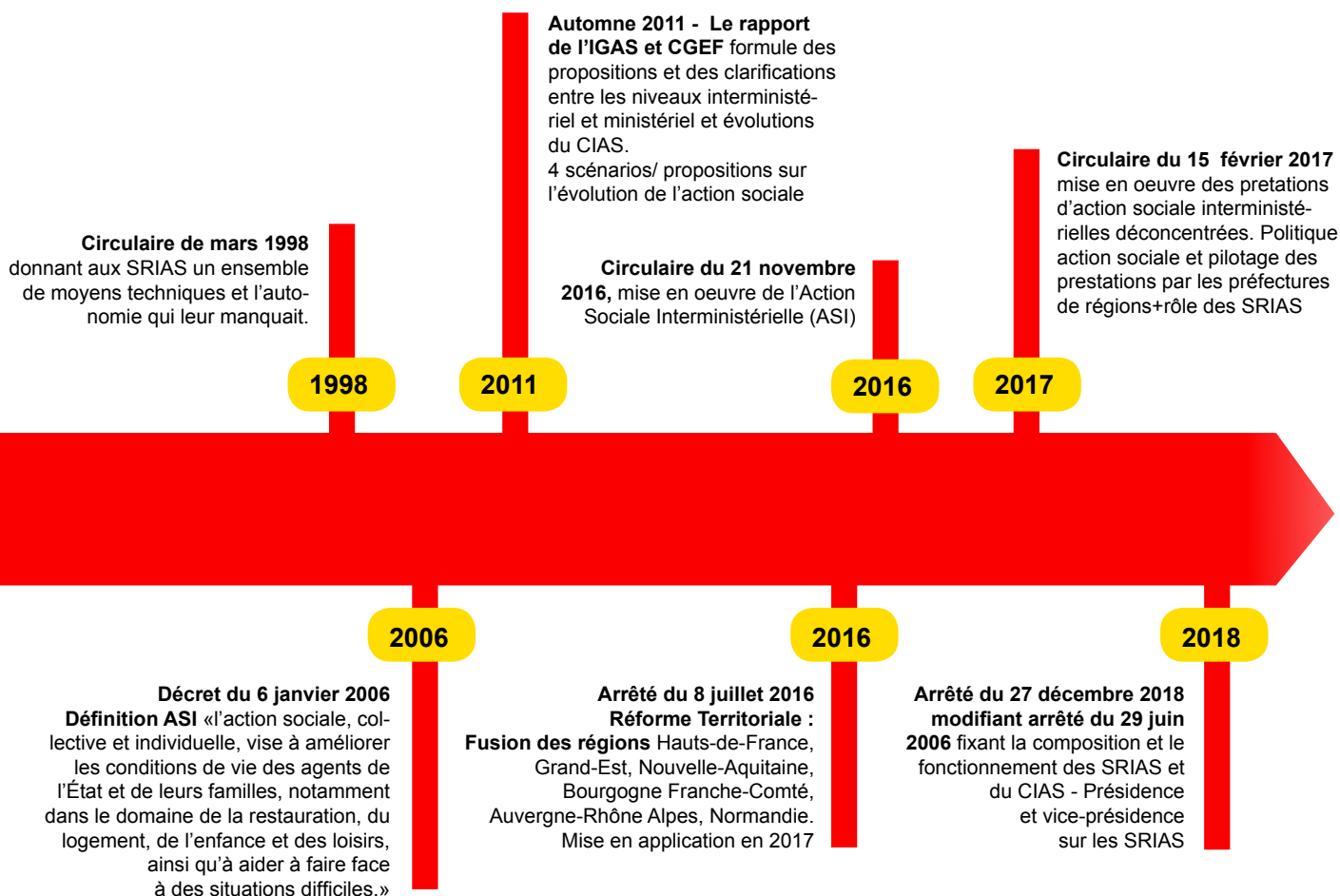
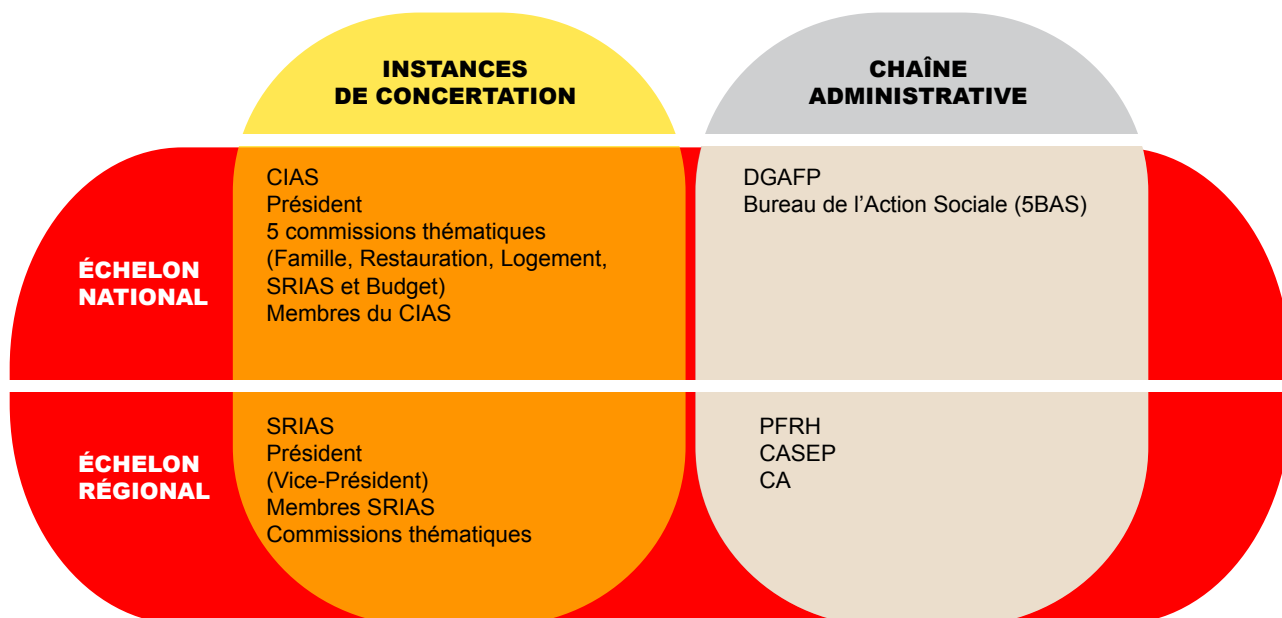
Elle doit continuer à être attribuée indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Elle doit avoir un contenu émancipateur qui mette celle ou celui qui la pratique en position d'acteur, favoriser le débat, l'échange avec l'autre, la prise en compte des diversités.



LES FONDAMENTAUX

ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE



DISPOSITIFS DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE (ASI)

	Prestations nationales gérées par l'administration centrale (DGAFP*)	Prestations nationales gérées régionalement (PFRH*/SRIAS*)	Prestations interministérielles à réglementation commune (PIM)
Restauration Collective, Restaurant InterAdministratif (RIA)		●	
Aide à la restauration			●
Aide à l'Installation des Personnels (AIP)	●		
Logement temporaire et Logement d'urgence		●	
Aide exceptionnelles (Inondation, Cyclone, ...)		●	
Aide au Maintien à Domicile (AMD)	●		
Aide aux parents séjournant en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leurs enfants			●
Chèque Emploi Service Universel (CESU)	●		
Réservation de place en crèche		●	
Aide aux parents d'enfants en situation de handicap			●
Subvention pour les séjours enfants			●
Vacances/Sport/culture		●	
Chèques Vacances (CV) et e-chèques Vacances	●		
Activité spécifique retraité (sénior en vacances, ...)		●	

REVENDEICATIONS

GARANTIR UN ACCÈS À L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE POUR TOUS LES AGENTS

Un même droit pour tous

Accès aux RIA et aux logements pour tous :

- Actifs, retraités, ayant-droits ;
- Famille, isolés, couple, handicap ;
- Titulaire, non-titulaire, stagiaire, contractuel, apprentis ;
- Rémunérés sur le budget de l'État ou en EP¹.

Prendre exemple des prestations d'action sociale qui fonctionnent (ministérielles, locales ou autres (COS², CAS³, CGOS⁴), même privées (CE⁵) pour créer **de nouveaux dispositifs interministériels d'action sociale au niveau national**.

Information systématique de tous les agents

Accès aux listes de diffusion des agents ;

Mise à disposition du fichier SRE⁶ à jour.

Un droit accessible à tous

Tarifification sociale pour les prestations qui le permettent (vacances, ...) et maîtrise des loyers pour les logements d'urgence et temporaires :

modulation du tarif considérant le RFR⁷, le nombre de parts réelles, les situations familiales et le handicap et quittance ≤ à 20 % des revenus du foyer.

Maillage territorial à défaut d'accès à des dispositifs collectifs existant y compris pour les retraités et les ayant-droits :

- prestation de titre restaurant fonction publique avec contribution de l'état employeur à hauteur de 60 % de sa valeur nominative

- prestation de chèque nuitée fonction publique en cas d'urgence ou en attendant un logement temporaire ou plus perenne.

Horaires :

- plages horaires étendues pour les RIA ;
- horaires atypiques dans les crèches où le besoin est récurrent.

Montants des aides prenant en compte l'augmentation du coût de la vie :

- revalorisation annuelle du montant à un taux au moins égal à celui de l'inflation de l'AIP, du CESU, de l'AMD, des chèques vacances, et des PIM ;
- augmentation du montant des PIM (+30%).

Élargissement du champ des personnels éligibles et des bénéficiaires :

- **suppression du plafond** de la 3^e tranche du CESU ;
- **mise en place de la 7^e et la 8^e tranche** pour l' AMD à l'identique du privé ;
- porter le nombre de bénéficiaires du chèque vacances à **30 %**
- augmentation **réelle** du budget afin d'**augmenter le nombre de berceaux** en crèche
- augmentation des crédits alloués aux SRIAS en fonction de l'effectif réel des personnels (en prenant en compte les établissements publics et le ministère des armées).

1 Établissement public

2 Comité des œuvres sociales
(fonction publique territoriale)

3 Comité d'action sociales
(fonction publique territoriale)

4 Comité de gestion des œuvres sociales
(fonction publique hospitalière)

5 Comité d'entreprise

6 Service de retraites de l'État

7 Revenu fiscal de référence

SÉCURISER LES PRESTATIONS D' ACTIONS SOCIALES INTERMINISTÉRIELLES : (BUDGÉTAIREMENT ET FISCALEMENT)

Faire reconnaître la nature sociale de la prestation pour une exonération de toute taxation :

- faire valoir la nature de la restauration sociale collective avec une TVA à 0 %;
- ne pas organiser d'actions de formation dans les prestations d'action sociale.
- demander une participation financière, même symbolique, de l'agent pour les activités loisirs, culture, sport et vacances ;
- tarification sociale pour les prestations qui le permettent (vacances, ...) et maîtrise des loyers pour les logements d'urgence et temporaires (modulation du tarif considérant le RFR⁷, le nombre de parts réelles, les situations familiales et le handicap et quittance ≤ à 20 % des revenus du foyer.)

Développer, pérenniser un budget pour une action Sociale Interministérielle de qualité :

- budget dédié au logement d'1 % de la masse salariale et des pensions (y compris les agents des EP) ;
- budget de 3 % de la masse salariale et des pensions (y compris les agents des EP).

GARANTIR LA BONNE GESTION DE L' ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE DÉCIDÉE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES :

Création d'un organisme national chargé spécifiquement des questions de logement pour :

- suivre les réservations, les attributions et la gestion du parc locatif ;
- réaliser et mettre à jour un état des lieux sur le besoin de logement ;
- développer de nouvelles prestations ou dispositifs, via des expérimentations locales notamment :
 - réinventer le logement d'urgence,
 - maîtriser les loyers (modification législative du calcul du montant du loyer par exemple),
 - réserver des logements pour les ayants droits étudiants,
 - aider à accéder à la propriété,
 - mettre en place une prestation de chèque nuitée fonction publique, à défaut d'un hébergement collectif sur site en cas d'urgence ou en attendant un logement temporaire ou plus pérenne
 - mettre en place des aides pluri-annuelles à l'installation (5000€ non renouvelables)
 - ...

- créer un outil informatique de gestion du parc immobilier interministériel (généralisation de Balaé au niveau national)
- pérenniser le patrimoine immobilier de l'État en permettant l'accès, s'il n'y a pas de candidats ministériels, aux bénéficiaires de l'ASI
- avec des antennes locales chargées notamment :
 - de la gestion des conventions pour le logement temporaire et du contingent préfectoral concernant le logement ;
 - de la création d'une fiche de priorisation pour l'accès au logement avec des critères sociaux définis en SRIAS ;
 - de la réalisation d'un schéma régional du logement

Création d'un organisme national chargé :

- **de suivre :**
 - les réservations/attributions des berceaux et la gestion des crèches,
 - les budgets d'investissement des RIA, des crèches administratives/interadministratives (suivi pluriannuel, étude de faisabilité)
 - les réservations/attributions des places en village vacances,
- **de réaliser et mettre à jour un état des lieux** sur le besoin de RIA, de crèches, les politiques d'actions sociales ministérielles
- **de développer de nouvelles prestations/dispositifs**, via des expérimentations locales notamment :
 - les nouveaux modes de restauration en reconnaissant le travail des associations et des bénévoles
 - une prestation de titre restaurant fonction publique s'il n'y a pas la possibilité d'une restauration collective sur site
 - l'accès aux crèches pour tous, y compris les horaires atypiques,
 - une prestation de prise en charge des frais d'étude
 - une prestation spécifique sport culture pour les 6-18 ans
 - ...
- **de réserver des lits dans les centres collectifs** (pour le tourisme social et dans les lits inoccupés ministériels) pour garantir la pérennité de ces centres.
- **des antennes locales chargées notamment :**
 - de la gestion des conventions et du contingent préfectoral concernant le logement ;
 - de la création d'une fiche de priorisation pour l'accès au logement avec des critères sociaux définis en SRIAS ;
 - de proposer des conventions entre les RIA et les entreprises locales privées pour pérenniser les RIA et permettre aux travailleurs d'avoir accès à une restauration collective de qualité ;
 - de suivre les travaux des RIA avec des bilans (taux de fréquentation, évolution des services, charge, tarifs, coûts des marchandises), d'aider les RIA dans les demandes de travaux ;
 - d'encourager la transformation des RA1 en difficulté en RIA
 - de mettre en œuvre la politique de réservation de berceaux décidée par la SRIAS ;
 - de mettre en œuvre les actions sociales décidées par la SRIAS.

Participation des retraités au sein du CIAS et des SRIAS (collège national et local)

PROMOUVOIR AU SEIN DE MA SRIAS UNE ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE EN ACCORD AVEC LES VALEURS DE LA CGT :

Garantir une restauration solidaire, de proximité, de qualité et favorisant notamment le bio, les filières courtes, le local, les produits alimentaires frais et la gestion directe

Favoriser les projets d'éducation populaire et les actions collectives aux actions individuelles et de billetterie

Développer les nouveaux modes de restauration en reconnaissant le travail des associations et des bénévoles

Valoriser, pérenniser le patrimoine de l'État et les équipements collectifs

Développer les crèches administratives et interadministratives (réalisation systématique d'une étude de faisabilité), en favorisant la gestion directe ou l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Favoriser l'ESS, la proximité, la qualité, les filières courtes, le local, la gestion directe, la solidarité et le respect de l'environnement

Réserver des lits dans les centres collectifs (pour le tourisme social et dans les lits inoccupés ministériels)



Présidents et Vice-Présidents CGT : Pascal MARIE, Thierry TAME, Catherine MEROUR, Christian FAGAULT, Monique SUSPENE

LES OUTILS

CONVENTIONNER AVEC L'ANCAV-SC

C'est l'outil syndical de la CGT, une offre de vacances avec des partenaires du Tourisme Social, de culture, de sport et de loisirs, porteuse de nos valeurs.

UTILISER NOS DROITS (ART 15 ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SRIAS) :

17,50€ de frais de repas au forfait

pour un repas hors de la résidence administrative (même si je mange dans un RIA ou un RA) ;

Pas de frais de repas sur la résidence administrative :

action qui ne coûte rien à l'administration et donc que l'administration aura du mal à justifier s'il elle refuse un article 15 ;

Faire valoir des dispositions avantageuses dans le RI de la SRIAS

par rapport à l'article 15 (« le temps ne saurait être inférieur à 1 jour » au lieu d'1/2 journée ou pas de limitation sur le nombre d'expert, par exemple)

Faire valoir ses droits en terme de temps

pour préparer et faire le compte rendu et communiquer sur les actions et les positions CGT au niveau de la SRIAS

Faire venir des experts, notamment retraités,

pour **combattre leur exclusion** des SRIAS/CIAS

- **possibilité pour les agents du ministère de l'intérieur de réserver des véhicules de l'administration pour les déplacements SRIAS** : action qui ne coûte rien à l'administration et donc que l'administration aura du mal à justifier s'il elle refuse un article 15.

FAVORISER LES PROJETS D'ÉDUCATION POPULAIRE AYANT POUR BUT L'ÉMANCIPATION, LA DÉCOUVERTE, LE DÉVELOPPEMENT DU LIBRE ARBITRE, LA SOLIDARITÉ, LA MIXITÉ ET FAVORISER LES ACTIONS COLLECTIVES POUR ÉCHANGER ET PARTAGER :

Par exemple, sur votre SRIAS vous pourriez transformer une simple vente d'un billet individuel d'opéra, de foot ou de zoo, en une rencontre collective sur site avec un joueur/arbitre, musicien/artiste, vétérinaire ou soigneur pour expliquer le

milieu, le métier et ses valeurs et contraintes. Vous pourriez finaliser cette action par la participation (spectateur) au match, au concert ou à la visite.

UTILISER LES MARCHÉS PUBLICS POUR RÉPONDRE À NOS BESOINS :

Actions gratuites :

Passer par des conventions lorsqu'il n'y a pas de participation onéreuse de la SRIAS (exemple d'action à 0€) ;

Actions budgétées :

- Les prérequis :

Lors d'un marché, il faut identifier « les besoins », c'est-à-dire de lister tout ce dont l'action est composée (transport, billets, interventions, ...). Ensuite il faut élaborer les critères d'évaluation.

- Un peu de stratégie :

Soit on essaie d'éviter les marchés : Pour un marché, la valeur prise en compte est la somme des valeurs des actions considérées comme homogènes. Il faut donc préciser (même excessivement) les actions pour démontrer que celles-ci sont différentes et ne peuvent donc pas être regroupées au sein d'un même marché. Cela évite d'atteindre le seuil imposé par les marchés publics.

Exemple :

Si l'administration impose un marché pour les actions vacances, sport, culture et loisir, faites valoir que ce n'est pas le même type de prestations : des prestations sur 1 semaine, un weekend ou une journée, voire 1 heure n'ont pas les mêmes besoins (hébergement, transport, restauration, encadrement, ...)

Si cela n'est pas possible, on utilise les possibilités laissées par le code des marchés :

- Possibilité d'avoir recours à des lots (géographiques, thématiques, ...) avec des règles de mises en concurrence communes ou lot par lot
- Possibilité de réserver des lots aux ESS (ex crèches associatives, ...)

- Les critères pour sélectionner les prestataires pour les actions sont très variés :

- coût : c'est le critère que va privilégier l'administration ;
- qualité de la prestation : bus avec toilettes et places pour personnes handicapées, mise à disposition d'un guide pour une présentation, ... ;
- intérêt pour l'action sociale (ESS) ;
- expérience/référence dans le domaine ;
- disponibilité ;
- entreprise ayant son siège au niveau de votre région ;
- ...

**Dans tous les cas, la SRIAS doit
exiger que le choix soit effectué
avec les critères de la SRIAS
et non de l'administration**

SÉCURISER LES ACTIONS SRIAS :

Besoin d'une participation financière

même symbolique de l'agent pour éviter une requalification en avantage en nature

Ne pas organiser d'action de formation (permis, bafa, retraite, ...)

pour éviter un redressement de l'URSSAF² sur les cotisations, préférer un forum ou un séminaire

Participation financière des agents en fonction du RFR¹

sur le nombre de part réelles + 1 (handicap ou monoparental),

Action sociale ANCV (18-25 ans et seniors en vacances)

RETOUR D'EXPÉRIENCE DES SRIAS :

Éviter les pièges :

- des chèques nuitées qui servent à payer les courses et ne règlent pas le problème de l'hébergement ;
- la fermeture de la perception qui a mis fin au chèque nuitée ;
- un lot géographique trop gros qui centralise à un endroit toutes les places de crèches ;
- ne pas organiser de formation retraite mais des séminaires ou des forums.

Généraliser les action

- convention avec le CROUS³ et gîtes de France pour le logement temporaire et d'urgence ;
- convention avec une MAM/RAM⁴ en complément des berceaux pour la gestion des horaires atypiques ;
- convention avec les différents ministères pour les logements ;
- convention avec les différents ministères pour les centres de vacances ;

¹ Revenu Fiscal de Référence

² Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

³ Centre Régional des Œuvres Universitaires

⁴ Maison des Assistantes Maternelles/ Relais Assistants Maternels

Référents Thématiques :

**Pilotage Politique, ASI (CIAS, SRIAS)
Outil syndical CGT (ANCAVSC)**

Douniazed ZAUCHE

Coordinateur SRIAS/CIAS hors Outre-Mer

Armand MALLIER

Restauration

Thierry TAME (coanimateur CP restauration et Président de RIA)

Logement

Carole RICOUS

Retraite

Christian MAHUT (Expert au CIAS)

Petite Enfance – crèche, marché

Thérèse HECQ-RIVIERE

Actions SRIAS

Pascal MARIE, Thierry TAME

RESTAURATION :

Dispositifs existants ASI et ministériels :

- RIA : contact SRIAS
- aide restauration : contact AS ministère
- RA contact AS ministère
- ticket restauration : contact AS ministère

Revendications spécifiques :

- **garantir une restauration solidaire**, de proximité, de qualité et favorisant notamment le bio, les filières courtes, le local, les produits alimentaires frais et la gestion directe
- **permettre l'accès sur des plages horaires** étendues aux agents avec un accompagnement humain et financier adéquat
- **permettre l'accès à tous** (actif, retraités et ayants droit)
- **augmenter la participation des employeurs** avec la PIM pour convier plus d'agents et notamment les retraités
- faire valoir la nature de la restauration sociale collective avec **une TVA à 0 %**
- garantir une **gestion pérenne** et pluriannuelle des RIA avec un suivi
- **développer les nouveaux modes de restauration** en reconnaissant le travail des associations et des bénévoles
- proposer des **conventions** entre les RIA et les entreprises locales privées
- développer une prestation de **titre restaurant** fonction publique s'il n'y a pas la possibilité d'une restauration collective sur site
- **suivre les travaux et les investissements** des RIA avec des bilans (taux de fréquentation, évolution des services, charge, tarifs, coûts des marchandises)

REVENDEICATIONS (par thèmes)

LOGEMENT :

Dispositifs existants ASI :

- **Logement social pérenne** : ministériel et au + 5 % contingent préfectoral : interlocuteur : AS¹ Ministérielles et service logement de la préfecture. (spécificité Ile de France : balaé)
- **Logement d'urgence** : chèque nuitée interlocuteur : AS en lien avec SRIAS
- **Logement Intermédiaire perenne** : site CDC habitat interlocuteur national mettre le lien
- **Logement Temporaire** : convention (CROUS, Gîtes de France, ...) et réservation directe interlocuteur : AS en lien avec SRIAS
- **AIP** : interlocuteur national : mettre le lien

Dispositifs existants ministériels : Fondations d'Aguesseau, Lépine, ...

Dispositif existant de droit commun : garantie risque locatif (GRL) interlocuteur AS et CAF

Revendications spécifiques :

- **budget dédié au logement d'1 %** de la masse salariale et des retraites (y compris les agents des EP)
- **organisme national** chargé spécifiquement des questions de logement pour :
 - suivre les réservations/attributions et la gestion du parc locatif ;
 - réaliser et mettre à jour un état des lieux sur le besoin de logement ;
 - développer de nouvelles prestations/dispositifs, via des expérimentations locales notamment :
- réinventer le logement d'urgence,
- maîtrise des loyers,
- réservation de logement pour les ayants droits étudiants,
- accès à la propriété,

- prestation de chèque nuitée fonction publique, s'il n'y a pas la possibilité d'un hébergement collectif sur site ou en attendant un logement temporaire ou plus perenne
- création d'un outil informatique de gestion du parc immobilier interministériel (généralisation de Balaé au niveau national)
- avec des antennes locales chargées notamment :
 - de la gestion des conventions pour le logement temporaire et du contingent préfectoral concernant le logement ;
 - de la création d'une fiche de priorisation pour l'accès au logement avec des critères sociaux définis en SRIAS ;
- **accès aux logements pour les retraités - revaloriser l'AIP** pour un dispositif qui puisse bénéficier à plus d'agents et qui puisse plus les aider

¹ Assistant.e Social.e

² Caisse d'allocations familiales

RETRAITÉS :

Dispositifs existants ASI et ministériels :

- Senior en Vacances : interlocuteur national ou SRIAS mettre lien
- AMD : interlocuteur national mettre lien
- actions SRIAS spécifiques : forum, séminaire, ...
- journée lien social : interlocuteur AS ministère

Revendications spécifiques :

- **accès à l'information** pour les retraités,
- **participation** au sein du CIAS et des SRIAS
- **ouverture** des 7^e et 8^e tranches pour l'AMD
- **accès aux logements et au RIA** (y compris PIM)

FAMILLE :

Dispositifs existants :

- crèches interlocuteur SRIAS et ministère
- CESU 0-6 ans : interlocuteur national mettre lien
- allocation enfant handicapé, allocation maison de repos, allocation pour les études des enfants handicapés : interlocuteur AS ministère

Revendications spécifiques :

- **développer les crèches administratives et interadministratives** (réalisation systématique d'une étude de faisabilité), en favorisant la gestion directe ou l'ESS
- augmenter le nombre de berceaux via une **augmentation réelle du budget**
- développer l'accès aux **crèches pour tous**, y compris les horaires atypiques
- développer une prestation de **prise en charge des frais d'étude**
- **rétablir la 3^e tranche du CESU** à l'identique par rapport à 2012

VACANCES/SPORT/CULTURE :

Dispositifs existants :

- Chèque vacances : interlocuteur national mettre lien
- BSV : interlocuteur national ou SRIAS mettre lien
- allocation de séjours pour les enfants (séjour linguistique, centre de vacances, centre de loisirs, séjour dans le cadre du système éducatif, séjour dans les gîtes et villages vacances)
- allocation de séjour spécifique pour les enfants en situation de handicap (allocation dans les centres de vacances et gîtes de France, allocation dans les centres spécialisés) : interlocuteur AS ministère
- ANCAV-SC : 263 rue de Paris – 93100 MONTEUIL
- associations et fondations ministérielles (Jean Moulin, IGESA, EPAF, MMJ, ASCMJ, FNACSEE, d'Aguesseau, ...)

Revendications spécifiques :

- **droit aux vacances pour tous** (famille, isolés, couple, retraités, handicapé)
- Privilégier le **secteur du tourisme social**
- **tarification sociale** des vacances
- **réservation de lits** dans les centres collectifs (pour le tourisme social et dans les lits inoccupés ministériels)
- **augmentation des crédits** alloués aux SRIAS en fonction de l'effectif
- revalorisation des chèques vacances
- prestation spécifique sport culture pour les 6-18 ans
- **favoriser les projets d'éducation populaire et les actions collectives** aux actions individuelles et de billetterie
- développer une offre culture, sport, loisirs **porteuse d'émancipation** avec l'ANCAV-SC et en lien avec les partenaires APACE (FO), CEZAM (CFDT)

Vous avez entre les mains, le guide du militant de l'action sociale interministérielle, version 2020/2024.

Il a été conçu dans un format synthétique avec un langage simple et accessible, afin de vous faciliter votre prise de MANDATS UFSE au sein des SRIAS.

*Il se veut avant tout un outil pour **porter haut notre politique d'action sociale et nos exigences en matière d'action sociale.***

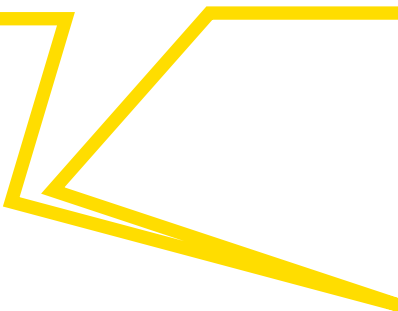
*Nous voulions porter à la connaissance de tous nos militant.e.s, l'information la plus rigoureuse et fiable qui contribuera à **renforcer votre action.***

*Parler d'action sociale, impulser des actions aux **contenus émancipateurs**, revendiquer en matière d'action sociale, c'est oeuvrer au quotidien à l'**amélioration des conditions de vie des agents et des pensionnés,***

C'est donc pour toute la CGT un enjeu essentiel et incontournable.

*La volonté de la direction de l'UFSE CGT en construisant ce guide et en le mettant à disposition, **c'est contribuer à notre démarche revendicative et à faire avancer nos positions.***

Alors, faites en le meilleur usage possible.



Jean-Marc Canon
Secrétaire général UFSE

Annuaire CGT

SRIAS AUVERGNE RHÔNE-ALPES (ARA)

FAGAULT Christian (Vice-président)
06 77 16 27 45
christian.fagault@i-carre.net

ANDRE Philippe
04 73 42 43 26
philippe1.andre@intradef.gouv.fr

YOUSFI Enam
06 79 10 46 37
enam.yousfi@univ-lyon2.fr

BOURNIER Damien
06 64 20 92 38
d.bournier@intradef.gouv.fr

HASSANI Yamina
06 52 10 75 27
yamina.hassani@epide.fr

SRIAS BRETAGNE

MEROUR Catherine (Présidente)
06 41 12 41 21
catherine.merour@dgfip.finances.gouv.fr

PELE Jocelyne
06 24 35 20 87
jocelyne.pele@i-carre.net

APPRIOU Patricia
06 95 03 94 05
patricia.appriou@developpement-durable.gouv.fr

CORRE Alain
06 86 82 04 62
coralain2965@sfr.fr

LERAY Catherine
06 03 26 66 44
catherine.leray@finistere.gouv.fr

SRIAS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (BFC)

JACQUEMARD Christian
06 44 11 62 56
christian.jacquemard@doubs.gouv.fr

GUILLEMIN-LABORNE Sylvie
06 66 29 61 34
sylvie.guillemine-laborne@dgfip.finances.gouv.fr

MARTINET Didier
06 62 51 47 90
didier.martinet@justice.fr

DEGARDIN Chantal
06 83 76 27 89
chantal.metge@neuf.fr

SRIAS CENTRE VAL DE LOIRE (CVDL)

TAME Thierry (Président)
06 48 44 94 24
thierrytame@gmail.com

LONGE Patrice
06 84 97 70 77
patrice.longe@wanadoo.fr

BESSEIGE Claire
02 38 52 48 45
claire.besseige@loiret.gouv.fr

BOUVRAIS Chantal
06 62 03 04 29
chantal.bouvrais@yahoo.fr

FORICHON Michaël
06 09 42 91 81
michael.forichon@indre.gouv.fr

SRIAS CORSE

BRETEL Antonin
06 61 23 42 63
antonin.bretel@insee.fr

CHEVALIER FRANCHI Marie-Antoinette
06 60 60 09 12
marie-antoinette.chevalier-franchi@douane-finances.gouv.fr

SRIAS GRAND-EST

LANGENBACHER Sylvie
06 73 01 10 93
sylvie.langenbacher@dgfip.finances.gouv.fr

GOURMELEN Christophe
06 88 26 47 34
christophe.gourmelen@dgfip.finances.gouv.fr

PUBLICOL LAMBLA Corinne
07 50 85 86 87
corinne.lambla@orange.fr

SCHOTT Jennifer
06 83 74 07 83
jennifer.schott@justice.fr

SRIAS HAUTS-DE-FRANCE (HDF)

MARIE Pascal (Président)
06 58 01 31 62
marie-pascal@neuf.fr

HECQ-RIVIERE Thérèse
06 79 44 90 32
hevn.noon@gmail.com

CARPENTIER Nathalie
06 30 42 18 18
nathalie.carpentier@i-carre.net

RICOUS Carole
06 20 42 13 52
carole.monard@sfr.fr

KHALDI Djamila
06 78 50 97 29
djamila.khalidi@yahoo.fr

SRIAS ÎLE-DE-FRANCE (IDF)

DUBEY Laurence
06 06 91 66 30
Laurence.dubey@epide.fr

BOCAGE-LAGARDE Sylvie
06 50 32 31 45
sylvie.lagarde@culture.gouv.fr

BOCQUET Eliane
06 33 78 75 47
eliane.bocquet@agriculture.gouv.fr

ANGWE-NZE Julien
06 65 01 59 67
julien.angwe-nze@justice.fr

SRIAS PAYS DE LOIRE (PDL)

ANDRE Christophe
06 16 18 57 12
christophe.dd.andre@gmail.com

REPILLET Nathalie
06 16 40 41 43
nathalie.repillet@developpement-durable.gouv.fr

ORLANDINI-TEYSSIER Jean-Christophe
06 61 80 97 65
jean-christophe.orlandini-teyssier@dgfip.finances.gouv.fr

HERBRETEAU Anne
06 79 09 21 91
anne-nathalie.herbreteau@dgfip.finances.gouv.fr

SRIAS NOUVELLE AQUITAINE (NA)

VIRY Nadège
07 85 99 67 07
nviry@orange.fr

CHALMEY Dominique
07 82 86 42 98
nathplanete@gmail.com

ZANGA Annabelle Alexandra
06 29 45 61 67
annabelle.zanga@dgfip.finances.gouv.fr

BAGNAS Christelle
06 68 52 75 94
christelle.bagnas@douane-finances.gouv.fr

SRIAS NORMANDIE

BLANCKAERT Sylvie
06 31 32 41 32
sylvie.blancaert@seine-maritime.gouv.fr

LAJOIE Christophe 06 32 18 39 51
sden14cgt-elucapa@orange.fr

LUCAS Ghyslaine
02 35 58 54 23
ghyslaine.lucas@developpement-durable.gouv.fr

MALLIER Armand
06 40 37 47 58
amallier@ufse.cgt.fr

SRIAS OCCITANIE

SUSPENE Monique (Vice-présidente)
06 73 99 49 51
monique.suspene@dgfip.finances.gouv.fr

DE BLOCK Denis
06 87 54 92 32
denis.de-block@dgfip.finances.gouv.fr

VADAINÉ Jasmine
06 77 51 27 96
jasmine.vadaine@dgfip.finances.gouv.fr

RANNOU Florence
06 76 45 18 60
florence.rannou@douane.finances.gouv.fr

KENNOUDA Leila
07 69 86 66 83
leila.kennouda@justice.fr

SRIAS PROVENCE ALPES CÔTES D'AZUR (PACA)

GABRIEL Valérie
06 83 88 24 95
valerie.gabriel@dgfip.finances.gouv.fr

MULLER Magali
06 49 14 97 64
magali.muller@univ.amu.fr

COIGNAT Bernadette
06 22 05 28 30
bernadette.coignat@bouches-du-rhone.gouv.fr

RUFFIN Sophie
04 88 04 08 17
sophie.ruffin@jscs.gouv.fr

SRIAS GUADELOUPE

APPATORE Nathalie
GUIDAL Éric
HILAIRE Pierre-Marie
BRISSAC Jean-Marie

cgtg.confederation@wanadoo.fr

SRIAS GUYANE

NOYON Marie Claude
DELAUR Nicolas
LAMBERT Frédéric
SUERINCK Frédéric

utgsecra@orange.fr

SRIAS MARTINIQUE

CESAIRE Odile
MAVOUNGO Marc
PRADAL Éric
AJOUP Marie-Georges

contact@cgt-martinique.ff

SRIAS MAYOTTE

SAINDOU Assoidi
KAMALIDINE Inssa
SAID Anli
CONDRO MOHAMADI Ibroihima

cgt.mayotte@wanadoo.fr

SRIAS RÉUNION

FUMA Laurence
CALVET Catherine
JARDINOT Georgette
SARAGA Janvannais

lacgtr@gmail.com

CIAS

ZAUCHE Douniazed, Titulaire
06 71 10 15 36
dzed.zaouche@gmail.com

HECQ-RIVIERE Thérèse, Titulaire
06 79 44 90 32
hevn.noon@gmail.com

MALLIER Armand, Suppléant
06 40 37 47 58
amallier@ufse.cgt.fr

MARIE Pascal, Suppléant
06 58 01 31 62
marie-pascal@neuf.fr

RICOUS Carole, Suppléant
06 20 42 13 52
carole.monard@sfr.fr

TAME Thierry, Suppléant
06 48 44 94 24
thierry.tame@gmail.com

MAHUT Christian, Expert Retraite
06 77 01 22 18
christian.mahut@orange.fr

Ce cahier spécial, distribué avec le numéro 298-299 de *Fonction publique* daté Janvier-Février 2021, a été composé par Thérèse Hecq-Rivière pour la rédaction et Elodie Pécaut pour la conception graphique.



FONCTIONPUBLIQUE

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 – 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ufse@cgt.fr
SITE : www.ufse-cgt.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE REDACTION :
Catherine MARTY
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE RÉDACTION :
Nicolas Baille, Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno,
Armand Mallier, Catherine Marty, Céline Verzeletti.

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 – FAX: 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50 €
Périodicité : Mensuel
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0922-S-06197



PEFC™
10-31-1345

Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



participation.cguconfed.fr



Essential pour vous

MACF : MOUVEMENT ADHÉRENTS ET MILITANTS DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES UNIIONS EN FAVEUR DE NOS CAUSES ET DE NOS VIEUX COMPAGNONS DÉPARTÉS. 10, rue de la Paix 75002 Paris. Tél. 01 42 96 10 00. Site internet : www.macf.fr. Informations en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès, à la rectification, aux annulations et à la suppression des données de caractère personnel : macf@macf.fr.